VILLE DE BELOEIL

PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 26 octobre 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, siégeant sous la présidence du maire, monsieur Daniel Picard, formant ainsi quorum :

Sont présents : Monsieur le maire, Daniel Picard
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Monsieur le conseiller Jonathan Brisson, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Hélène Gosselin, district 5 du Vieux-Beloeil
Madame la conseillère Claudia Nigrelli, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Youann Blouin, district 7 des Bourgs
Madame la conseillère Alexandra Picard-Dubé, district 8 du Centenaire

Sont également présents : Monsieur Daniel Marineau, directeur général
Madame Marie-Pier Savard, greffière
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

2026-10-394

8. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI-2026-9103) VISANT À PERMETTRE L'INSTALLATION D'UNE PERGOLA – 1810, RUE RICHELIEU

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2026-09-382, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution approuvant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville doit adopter un second projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Hélène Gosselin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la réalisation d'un projet de pergola, pour la propriété sise au 1810, rue Richelieu, lot 6 189 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin :
 a) Permettre une pergola d'une superficie maximale de 56 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière

Direction des affaires juridiques – Greffe
450 467-2835, poste 2809 | greffe@beloeil.ca | beloeil.ca
Hôtel de ville | 777, rue Laurier, Beloeil (Québec) J3G 4S9